

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 26 MARS 2024

OBJET

Demande de subvention
A la CARSAT Sud-Est
Appel malade

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Jean-François Laporte, Vice-Président du CCAS.

Del-2024-mars-020
N-7.5.1

PRESENTS : S. Ferraro - C. Cambier - P. Courthier -
J.-F. Laporte - E. Roca - G. Sullivan - L. Armand -
M. Cruz - O. Vincent - M.-J. Estin - C. Roche.

POUVOIR(S) : T. Lagneau - A. Marie.

EXCUSE(S) : S. Lagneau - D. Ahtuel - H. Trinquet -
E. Arrigani.

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : L. Ludwig.

La CARSAT Sud EST participe financièrement à la construction, à la rénovation et à la modernisation des lieux de vie collectifs destinés aux personnes retraitées autonomes dans le cadre de son appel à projet « Lieux de Vie Collectifs 2024 ». Parmi les axes de l'appel à projet figure la favorisation du développement d'un cadre de vie de qualité dans les résidences autonomie, les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA), les MARPA relevant de la catégorie juridique des résidences autonomie.

Le projet d'installation d'un nouvel appel malade à la Résidence Autonomie le Ronquet entre dans cet axe en permettant aux seniors de vivre dans un habitat sécurisé et adapté.

Vu l'appel à projet « Lieux de Vie Collectifs 2024 » de la CARSAT Sud Est ;

Le Conseil d'Administration est invité à :

- valider l'opération de changement de l'appel malade de la Résidence Autonomie le Ronquet.

- solliciter la participation financière de la CARSAT Sud Est au titre de l'appel à projet « Lieux de Vie Collectifs 2024 » sur cette opération.

- valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

	Montant HT	% de financement
Participation CARSAT Sud Est demandée	11 526,95 €	50%
Autofinancement	11 526,95 €	50%
TOTAL	23 053,89 €	100%

- autoriser Monsieur le Vice-Président à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APROUVE, la demande de subvention auprès de la CARSAT Sud-Est.

Adopté à : *L'unanimité*

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 29/03/2024.

Le Vice-Président,



Jean-François Laporte

